

06-10-2020

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 6 OCTOBRE 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:**

**Membres du conseil :**

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| M <sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1; | M. Pierre Lépicier, district n° 4; |
| M. Gyslain Loyer, district n° 2;              | M. Sylvain Trudel, district n° 5;  |
| M. Denis Renaud, district n° 3;               | M. Luc Ducharme, district n° 6;    |

Assistent également par vidéoconférence, la présidente et mairesse, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol.

351-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par le retrait du point 4 et soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Octroi de contrat – Décorations de Noël;
- ~~4. Demande à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) – Fonds de défense;~~
5. Octroi de contrat – Alarme intrusion – Nouvelle caserne d'incendie;
6. Octroi de contrat – Antenne et télécommunication – Nouvelle Caserne d'incendie;
7. Octroi de contrat – Enseigne de la nouvelle caserne;
8. Taux d'intérêt sur les arrérages et autres comptes à recevoir;
9. Embauche – Technicien(ne) en génie civil;
10. Octroi de contrat – Appel d'offres – APRIA;
11. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

Aucune question n'a été reçue des citoyens et citoyennes.

352-2020

Octroi de contrat –

Décorations de Noël

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire faire l'acquisition de décorations pour Noël;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de fourniture de décorations de Noël à Super décoration, pour un montant de 17 250 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**353-2020**

Octroi de contrat –  
Alarme intrusion –  
Nouvelle caserne

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle caserne doit être munie d'un système d'alarme d'intrusion;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation d'un système d'alarme d'intrusion à Garda World, pour un montant de 6 998,31 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**354-2020**

Octroi de contrat –  
Antenne et télécommuni-  
cation – Nouvelle caserne

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle caserne doit être équipée d'une antenne et d'un système de télécommunication;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation d'une antenne et d'un système de télécommunication à Groupe CLR inc., pour un montant de 6 457 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**355-2020**

Octroi de contrat –  
Enseigne de la nouvelle  
caserne

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement de la caserne doit être indiqué à l'aide d'une nouvelle enseigne;

**CONSIDÉRANT QUE** le local polyvalent de service doit aussi être affiché;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le

SUITE DE LA RÉOLUTION 355-2020

contrat de fourniture et d'installation d'une nouvelle enseigne pour la caserne à l'entreprise Les enseignes Amtech signature inc., pour un montant de 15 300 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**356-2020**

Taux d'intérêt sur les  
arrérages et autres  
comptes à recevoir

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle de la crise de la COVID-19 au Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que les taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tous autres comptes dus à la Municipalité soient maintenus à 3 % pour l'exercice financier 2020, jusqu'au 31 décembre 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**357-2020**

Embauche – Technicien  
en génie civil

**CONSIDÉRANT** la résolution 303-2020 autorisant la création et l'affichage d'un poste temporaire de technicien(ne) en génie civil;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de Mme Karina Doyle a été retenue pour occuper le poste, suite au processus de sélection;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que :

1. madame Karina Doyle soit nommée à compter du 13 octobre 2020, pour un contrat d'une durée d'un an, à titre de technicienne en génie civil, conditionnellement à la vérification des antécédents criminels;
2. madame Doyle relève directement du directeur des Services techniques;
3. la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer un contrat de travail avec elle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**358-2020**

Octroi de contrat –  
Appel d'offres - APRIA

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite solliciter les marchés publics afin de se procurer des appareils respiratoires pour le service de Protection et d'intervention d'urgence (SPIU);

SUITE DE LA RÉOLUTION 358-2020

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'assistance pour l'acquisition des appareils respiratoires pour le SPIU à Projection GP conseils, pour un montant de 2 500 \$ avant taxes, selon les étapes suivantes :

- Réviser et finaliser le devis technique, le cas échéant;
- Élaborer les documents d'appels d'offres;
- Procéder à la publication et à la gestion de l'appel d'offres;
- Encadrer les échanges de questions et de réponses au cours de la période de publication des appels d'offres;
- Rédiger et publier les addendas;
- Préparer et procéder à l'ouverture des soumissions, à la validation de l'admissibilité et de la conformité des soumissions et à l'élaboration du rapport d'ouverture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**359-2020**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 05.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*